



Ordonnance de télécom CRTC 2012-648

Version PDF

Ottawa, le 27 novembre 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Demandeur/ Autre signataire	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Brooke Telecom Co-operative Ltd./ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une ESLC	8340-B6-201214460	le 13 novembre 2012

Secrétaire général